

Vos questions / Nos réponses

Vous entrez dans un lycée 4.0 qui a opté pour un enseignement innovant, utilisant des ressources en ligne et un ordinateur mis gratuitement à votre disposition.

Quel sera l'ordinateur fourni?

Quel équipement : un ordinateur portable ou une tablette ? Quelles références ?

C'est un ordinateur portable HP 240 G7, doté d'une mémoire vive de 4Go, d'un disque dur de 128 Go, d'un écran de 14 pouces, un microprocesseur de dernière génération (Celeron). Il disposera d'un système d'exploitation classique Windows 10 pro et de plusieurs logiciels préinstallés dont la suite bureautique Office 365.



Faut-il commander cet ordinateur pour en disposer à la rentrée ?

Non, aucune formalité particulière à faire si vous êtes un nouveau lycéen dans une classe 4.0.

Quelle est ma responsabilité lorsque je recevrai cet ordinateur gratuitement ? Est-ce que je devrais toujours l'avoir avec moi ?

Les ordinateurs sont mis gratuitement à votre disposition et vos obligations sont précisées dans une « charte d'engagement » que vous pouvez télécharger [ici](#). Vos parents et vous devrez la signer en deux exemplaires et l'apporter à l'occasion de la livraison de l'ordinateur.

Vous êtes responsable de votre outil de travail, qui doit être entretenu avec soin, chargé et transporté avec précaution, etc. .

Comme tout autre matériel pédagogique, vous êtes tenu de l'apporter avec vous ; **vous en êtes personnellement responsable.**

Faut-il l'assurer ?

Les ordinateurs bénéficient d'une « garantie constructeur » de 3 ans et d'un système permettant de simplifier l'activation de cette garantie (hotline, prise en charge des retours constructeur).

Vous pourrez voir avec vos parents pour prendre une assurance ; c'est à votre convenance.

Si certains parmi nous ont déjà un ordinateur et souhaitent l'utiliser, pourrions nous charger les livres dessus ?

Oui, sans problème, sous réserve de compatibilité.

Si j'oublie mon ordinateur ou me le fais voler, que se passe-t-il ?

Chaque élève est responsable du matériel nécessaire au bon déroulement de sa

scolarité, qu'il s'agisse par exemple de l'ordinateur, des équipements professionnels ou encore des tenues.

A noter : Chaque établissement disposera, d'un Fonds d'Urgence du Proviseur (FUP), c'est-à-dire d'un stock d'ordinateurs permettant de pallier certaines difficultés techniques ou carences ponctuelles étrangères aux obligations normales de l'élève. En cas de besoin, il faudra prendre contact avec votre lycée pour savoir comment en profiter..

Le conseil régional maintient-il l'équipement professionnel individuel (ex : tenue professionnelle) ?

Oui, absolument, les soutiens financiers sont bien maintenus.

Une famille ne souhaitant pas que son enfant soit équipé de l'ordinateur portable aura-t-elle la possibilité de le refuser ?

Oui, il suffira de ne pas prendre l'ordinateur proposé.

Les élèves de BTS et CPGE pourront-ils bénéficier des mêmes avantages que les lycéens ?

Non. Ils n'auront pas accès aux ressources numériques gratuites. Pour les ordinateurs, ils pourront les commander directement auprès du prestataire au même prix que celui payé par la Région, à savoir 390,83 €. Mais ces commandes seront livrées en dehors de celles des lycéens au-delà du mois de septembre.

Si les terminales passent au numérique, les livres numériques existent-ils ?

Oui, les ressources numériques n'existent pas que pour les classes concernées par la réforme de cette année..

Que devient la Carte Jeun'Est ?

La Carte Jeun'Est vous est toujours proposée ; rappelons que c'est une carte qui, outre les services dédiés spécifiquement aux lycéens (ex accès à la cantine), offre des avantages d'ordre culturel et sportif aux JEUNES du Grand Est âgés de 15 à 29 ans. JEUNEST.FR



Mais si vous êtes dans une classe qui passe au numérique, vous ne disposez plus sur Jeun'Est des crédits pour l'achat des manuels puisque les ressources numériques sont entièrement financées par la Région.

Que se passe-t-il pour les élèves des établissements qui ne seront pas 4.0. à la rentrée 2019 ?

L'aide régionale à l'acquisition des manuels papier est maintenue ; pour l'obtenir, inscrivez-vous sur JEUNEST.FR

Qui paye les manuels numériques ?

Les ressources numériques sont entièrement financées par la Région et donc, elles sont gratuites pour les familles.

En tant qu'élèves de la vague 3 (rentrée 2019), vous avez droit à un ordinateur gratuit, quelle compensation pour les élèves des vagues précédentes ?

A la différence des vagues de 2017 et 2018, les élèves ne sont pas propriétaires de l'équipement. Ils le deviendront à l'issue de leur scolarité.

Pour les précédentes vagues, un remboursement qui n'est pas envisageable pour des raisons juridiques.

Que se passe-t-il dans un établissement demandant aux familles de louer un appareil autre que celui mis à disposition par la Région ?

Le programme Lycée 4.0 repose à la fois sur la mise à disposition d'un ordinateur gratuitement aux élèves (cédé à la fin de la scolarité) et l'accès aux ressources numériques via l'ENT Mon Bureau Numérique. Le choix de demander aux familles de louer d'autres appareils relève de la responsabilité de l'établissement.

Et très concrètement, comment cela va-t-il fonctionner ?

Quelle est la date prévue pour la livraison des PC HP aux élèves bénéficiaires ?

La livraison sera effectuée au cours des deux premières semaines suivant la rentrée. Le calendrier de livraison sera disponible sur JEUNEST, dès la fin du mois d'août.

Quid des prises électriques dans chaque salle de classe pour que vous puissiez recharger la batterie dans la journée ?

Les classes seront équipées progressivement de prises électriques. Pour autant, vous devez venir en cours avec son ordinateur chargé. Pour mémoire, l'autonomie de la batterie est de 12h et vous ne serez pas en permanence sur votre ordinateur.

Des pratiques simples et écologiques permettent d'optimiser la durée de la batterie (mise en veille, téléchargement des manuels,...)

Qui réparera les ordinateurs en cas de panne ?

Les ordinateurs disposent d'une « garantie constructeur » de 3 ans. Sa mise en œuvre est simplifiée pour ce qui concerne le retour des machines vers le fournisseur. Un guide d'utilisation distribué avec les ordinateurs vous précisera les modalités.

L'utilisation de manuels numériques, signifie-t-elle la fin du papier ?

Le manuel numérique est un outil. Le papier et le numérique sont deux supports complémentaires et dont l'usage relève de la pédagogie. Leur usage est à la discrétion du professeur.

Qu'est-ce que le Fonds d'Urgence du Proviseur (FUP) ?

Le FUP est une dotation en ordinateurs pour chaque établissement qui atteindra progressivement un nombre égal à 4% des élèves. Ces machines sont à la disposition du proviseur qui peut les utiliser pour répondre à des problèmes ponctuels dans son établissement.

L'usage d'un ordinateur en classe ne risque-t-il pas de favoriser le manque d'attention ?

Depuis la rentrée 2017 (vagues 1 et 2), 111 lycées se sont convertis au 4.0 (sur les 353 que compte le Grand Est). Il a été constaté que l'usage de manuels numériques permet d'impliquer davantage l'élève en le rendant acteur de son cours.

Néanmoins, pour éviter une utilisation numérique contraire à la pédagogie, des

filtres interdisant l'accès à certains sites sont installés au niveau des serveurs académiques et du réseau wifi installé par la Région dans les établissements.

Quid des lenteurs de connexion qui ont été constatées au cours des vagues 1 et 2 ?

Chaque lycée disposera d'un débit plus important à 100mb/s. Toutefois, il peut arriver des surcharges ponctuelles en fonction du nombre de connexions.

De bonnes pratiques permettent d'éviter ces surcharges en procédant par exemple au téléchargement des ressources.

Quel service après livraison ? L'Assistance technique est-elle prévue par la Région pour chaque élève ?

Le prestataire qui livre les ordinateurs assure le « service après livraison » avec un numéro téléphonique dédié qui sera communiqué à la rentrée.

Lorsque les installations sportives sont séparées du réseau du lycée car situées hors de l'enceinte du lycée, l'utilisation du portable, avec accès internet, est-elle possible ?

Les surfaces qui n'appartiennent pas à la Région ou situées en dehors des établissements ne sont pas équipées en wifi. Toutefois, il faut préciser que les ressources numériques sont, sauf exceptions, téléchargeables et donc accessibles même en l'absence de réseau.

Les élèves de filières professionnelles n'ont pas toujours de manuels mais ont des documents préparés par les enseignants et photocopiés !

Les documents préparés pourront être transmis sous forme numérique aux élèves plutôt que photocopiés. Il faut souligner

qu'au-delà du catalogue de ressources numérique qui est proposé, les enseignants peuvent produire et diffuser leurs propres outils pédagogiques (modules numériques personnalisés).

Les Devoirs surveillés rendus seront-ils en version numérique ou manuscrite ?

Le choix des modalités d'enseignement et d'évaluation appartient aux équipes pédagogiques.

Quid des ondes wifi sur la santé des élèves et des enseignants ?

Plusieurs études ont été réalisées sur le sujet et démontrent qu'il n'y a pas d'effet biologique avéré. Les normes en vigueur et les préconisations de l'ANSES sont respectées dans les travaux d'installation.

Une borne wifi ne rayonne pas en permanence et il est également possible de déconnecter totalement les bornes.

A titre comparatif, il a été prouvé que les ondes 4G des téléphones portables rayonnent bien davantage que les ondes Wifi.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rendre à l'adresse suivante :

<https://www4.ac-nancy-metz.fr/dane/wp/lusage-du-wi-fi-en-etablissement-scolaire/>

Quid des aspects écologiques de la démarche 4.0. ?

Sur un plan technique

Depuis l'origine du projet la Région exige que les entreprises impliquées soient respectueuses de l'environnement tant dans le processus de fabrication que dans

les matériaux composant l'ordinateur sélectionné. Hewlett Packard (HP) est ainsi une entreprise qui a mis en place un circuit de recyclage de ses produits.

Sur les usages du numérique

Pour contribuer au respect de l'environnement, il convient d'adopter de bons réflexes dans l'usage des outils numériques. Le projet 4.0. doit vous permettre d'apprendre ces bonnes pratiques dans une société où le numérique et l'environnement devront inévitablement se conjuguer.

Eteindre son ordinateur ou le mettre en veille quand cela est nécessaire, préférer le téléchargement au travail en ligne, enregistrer ses travaux sur des disques externes plutôt que sur des clouds sont quelques exemples de ces bons usages.

Sur la question environnementale dans les lycées

Pour mémoire : la Région Grand Est a mis en place le programme « lycée en transition » qui consiste à accompagner les usagers des établissements à adopter un comportement favorable à l'écologie (alimentation, recyclage des déchets, réduction de la consommation énergétique,...)

Quid du bruit (ventilateur) et de la chaleur générée par plusieurs ordinateurs allumés en même temps en classe ?

Le matériel fourni est de dernière génération. Sauf usage inapproprié, le ventilateur de l'ordinateur est inaudible et ne crée pas de chaleur excessive.

Les règlements intérieurs des lycées concernés seront-ils modifiés pour sanctionner les différentes dérives

d'utilisation de l'outil numérique (accès non autorisé) ?

Il appartient à chaque établissement de définir son règlement intérieur.

Une charte informant l'élève de ses obligations est annexée au dossier d'inscription et soumise à la signature du tuteur de l'élève.

Et finalement, tous les lycées du Grand Est seront-ils 4.0 ?

La Région l'a annoncé depuis le lancement du projet 4.0., son souhait est que tous les lycées du Grand Est soient équipés de la même manière à la rentrée de 2020.

Pour y parvenir les établissements ont été consultés. Les Conseils d'Administration rassemblant tous les acteurs de la communauté éducative ont pu s'exprimer et faire un choix pour passer au 4.0 avec l'accord des autorités académiques.

Une question ? besoin d'une précision ?

Contactez le **03 66 75 81 92** du lundi au vendredi

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30